RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université d'ORLÉANS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation premier degré,** au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Cindy CHATEIGNIER** — **Maîtresse de Conférences**

Vice-Président du jury :

- Mme Sylvie MARECHAL — Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- M. David CATEL — Professeur certifié
- Mme Elodie TRICARD — Maîtresse de Conférences
- Mme Sandra JHEAN-LAROSE — Professeur des universités
- M. Patrick TEMPLEREAU — Professeur agrégé
- Mme Sabine MAISONNIER — Professeure des écoles
- Mme Aude LEGROUX — Professeure des écoles
- M. Stéphane BRUNEL — Professeur certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le - 7 DEC. 2023

Éric BLOND